



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 08 avril 2020
N°2020_9858_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Histoire de vie et Patrimoine (« HVP »)

Service producteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des *Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Revenus et Patrimoine des Ménages.*

Opportunité : avis favorable émis le 28 avril 2016 par la commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 19 décembre 2019 – commission « Ménages »

Commission	Ménages
Type d'avis	Conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Année 2020
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête Patrimoine 2017-2020.

Les enquêtes Patrimoine s'inscrivent dans un cadre européen. Elles ont pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages, et leur endettement. Réalisées environ tous les six ans depuis 1986 et tous les trois ans à partir de 2014, elles rendent compte de l'évolution de la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que des taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. Elles constituent la référence pour la mesure du patrimoine des ménages en France qu'elles sont les seules à décrire intégralement et de façon détaillée (patrimoine professionnel ou financier en particulier). Les futures enquêtes permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

L'enquête aborde notamment les thèmes suivants : caractéristiques sociodémographiques des personnes et des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires

d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; habitudes familiales.

Le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales insistait, dans son rapport, de 2007¹, sur la nécessité de réaliser régulièrement une enquête du type Patrimoine. De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) lançait en 2006 un groupe de réflexion pour jeter les bases d'un projet européen d'enquêtes sur ce thème. Enfin, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social² préconisait également une meilleure prise en compte de la dimension patrimoniale, la considérant au même niveau d'importance que la connaissance des revenus ou de la consommation pour une meilleure description des inégalités.

L'enquête HVP propose un questionnaire posé en face-à-face avec assistance d'un ordinateur (CAPI). Elle s'intéresse aux ménages-unités de vie résidant en France et dans les DOM en logements ordinaires, hors collectivités. La collecte des informations s'effectue au niveau du ménage, mais le suivi longitudinal au niveau des individus.

L'enquête HVP 2017-18, dont la collecte s'est déroulée entre fin septembre 2017 et fin janvier 2018, réinterrogeait pour la première fois une partie des ménages métropolitains. Elle a connu un taux de réussite de 71 %, en hausse de 3,8 points par rapport à l'enquête 2014-15. Le taux de réussite 2017-18 est plus élevé pour les ménages en réinterrogation que pour les ménages entrants : il est de 66,3 % pour les entrants et de 82,3 % pour les ménages panel.

L'enquête HVP 2020 repose sur un échantillon composé de 15 320 fiches adresses en Métropole, réparties comme suit :

- une sélection de ménages échantillonnés en 2014 comprenant au moins un individu panel et répondants en 2014 et 2017 ;
- une sélection de ménages échantillonnés en 2017 comprenant au moins un individu panel et répondants en 2017 ;
- un échantillon de ménages entrants.

Il est complété par 500 fiches adresses tirées dans les DOM. L'échantillon DOM intègre en outre le panel en 2020.

La collecte aura lieu de fin septembre 2020 à fin décembre 2020 La durée moyenne de passation du questionnaire en face-à-face est d'environ 85 minutes pour la plupart des ménages. Pour pallier une charge d'interrogation trop lourde pour ces derniers, il leur sera proposé de réaliser l'entretien en deux visites.

La collecte des revenus sera réalisée par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf et de la CCMSA et de la Cnav.

Le comité d'exploitation de l'enquête française comprend des représentants de la Banque de France, des experts du monde académique, des représentants des partenaires financiers de l'enquête.

Les données de l'enquête européenne HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*), pour laquelle l'enquête Patrimoine permettra de renseigner la partie française) seront diffusées au 2^e semestre 2022. Les publications des résultats de l'enquête française Patrimoine dans les collections traditionnelles de l'Insee interviendront entre fin 2021 et fin 2023. Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) de l'enquête française Patrimoine seront mises à disposition des chercheurs à partir du 2^e semestre 2022.

* * * * *

1 Rapport Cnis n°103, janvier 2007

2 Rapport remis en septembre 2009 au Président de la République : www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Concertation

- Le Comité du label de la statistique publique invite le service à ouvrir son groupe d'exploitation à tous les chercheurs intéressés et à assurer une publicité adéquate sur ces possibilités d'association des chercheurs.
- Le Comité du label rappelle l'utilité et l'intérêt d'avoir périodiquement une concertation large (incluant au minimum une information sur l'enquête), associant les partenaires sociaux ou institutions généralistes représentés au Cnis et au Comité du label. Une telle concertation est souhaitée en amont du lancement de la prochaine édition de l'enquête en 2023.

Méthodologie

- Le Comité du label note la grande complexité du dispositif proposé, qui combine plusieurs types de finalités : estimation de niveaux en coupe instantanée ou d'évolutions en coupe répétée, d'une part, mesure du patrimoine des ménages et du patrimoine individualisé, d'autre part (alors que l'enquête est principalement une enquête ménages avec un répondant pour l'ensemble du ménage), visant à mesurer la mobilité patrimoniale au niveau individuel.
- De cette pluralité d'objectifs résulte une ingénierie statistique très complexe. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place d'un panel où l'on suit les individus du ménage sélectionné en 1^{ère} interrogation, puis l'on interroge *tous* les ménages auxquels ils appartiennent lors de la vague suivante du panel, qu'ils soient restés dans le ménage initial ou qu'ils aient changé de ménage (cas notamment des séparations ou des départs des jeunes adultes de leur ménage parental).
- L'échantillonnage est également composite, issu de différentes bases de sondage successives, avec une fraction de ménages entrants à chaque vague et une fraction de ménages réinterrogés, soit identiques à ceux de la vague précédente, soit nouveaux mais incluant un individu « panélisté » ayant changé de ménage. Par ailleurs, les bases de sondage sont multiples avec une surreprésentation des plus hauts patrimoines sélectionnés jusqu'à présent dans les fichiers de l'ISF.
- De tout cela résulte un enchaînement de traitements aval conduisant au calcul des pondérations finales visant des objectifs multiples.
- Le Comité du label estime, qu'en l'état de son information (malgré les nombreuses notes techniques fournies dans le dossier), il ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour lui permettre d'attester de la pertinence et de la qualité de l'ensemble des méthodes et traitements statistiques mis en œuvre.
- Il note par ailleurs que subsiste une certaine fragilité des résultats en niveau, notamment une sous-estimation du patrimoine estimé par l'enquête par rapport à sa mesure par la Comptabilité nationale, qui s'accroît entre 2014 et 2017 sans que des explications aient pu être identifiées de manière certaine à ce jour.
- Pour toutes ces raisons, il demande au service d'élaborer, d'ici la fin 2020, un document décrivant de manière complète mais synthétique et compréhensible par un public statisticien (sans introduire nécessairement de formules mais si nécessaire avec des tableaux ou schémas) les différentes étapes conduisant, depuis les poids de sondage initiaux, au calcul des pondérations finales et précisant les raisons des choix opérés.
- Ce document devra distinguer :
 - la correction de la non-réponse totale ;
 - le partage des poids ;
 - le calage.

et se décliner selon les différentes dimensions visées :

- pondérations longitudinales / transversales ;
 - pondérations individus / ménages ;
 - cohérence entre ces différentes pondérations.
- Ce document décrira la méthode mise en œuvre sur l'enquête de 2017. Si des modifications doivent avoir lieu pour l'exploitation de l'enquête de 2020, le document devra identifier les changements prévus. Le cas échéant, une nouvelle exploitation des résultats de 2017 selon la méthode préconisée pour 2020 devra être réalisée afin d'en apprécier l'impact sur les résultats. Ce document sera en tout état de cause utile pour s'intégrer à la documentation générale de l'enquête.
 - Le Comité du label note enfin qu'un certain nombre de changements méthodologiques sont prévus ou imposés à l'horizon 2023 (changement de base de sondage, utilisation de nouvelles sources administratives, etc.). Il demande au service de bien anticiper tous ces changements et leurs répercussions sur les chaînes de traitement en vue de la prochaine présentation au Comité.

Lettres-avis et dépliant

- Le Comité du label prend acte des modifications déjà effectuées dans les lettres-avis et le dépliant selon les remarques émises dans le rapport du prélabel. Les remarques écrites de l'Ined sur le dépliant ont été énoncées et transmises au service.
- Les versions définitives de ces documents seront adressées au secrétariat du Comité du label.

Questionnaire

- Les remarques écrites de l'Ined et de l'Unaf ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour celui-ci de répondre, *via* le secrétariat, sur la manière dont elles pourront être prises en compte.

Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Président du Cnis, délivre le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'**Enquête Histoire de vie et Patrimoine (« HVP »)**, avec proposition d'octroi de l'obligation.

Cet avis est **valable pour l'année 2020**.

La présidente du comité du label de la
statistique publique



Nicole ROTH